

Des progrès insuffisants et trop lents

L'incapacité à s'adapter aux changements
climatiques met le monde en danger

Résumé analytique



La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur du droit d'auteur, à condition de la citer comme source. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée à la Direction de la Division de la communication, Programme des Nations Unies pour l'environnement, P.O. Box 30552, Nairobi, 00100, Kenya.

Déni de responsabilité

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent aucune prise de position de la part du Secrétariat des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires ou villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Certains graphiques ou illustrations figurant dans le présent document peuvent avoir été adaptés de contenus publiés par des tiers afin d'enrichir les interprétations des auteurs à l'aide des messages clés se dégageant des illustrations ou graphiques en question. Dans ce cas, les données présentées n'impliquent aucune prise de position de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement quant aux documents sources des graphiques ou illustrations utilisés.

La mention de toute société commerciale ou de tout produit dans la présente publication ne signifie nullement que le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou les auteurs de ce document approuvent les sociétés ou produits cités. L'utilisation d'informations issues de la présente publication à des fins de publicité n'est pas autorisée. Les noms et symboles de marques commerciales sont utilisés à des fins rédactionnelles sans aucune intention de porter atteinte au droit des marques ou au droit d'auteur.

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nous déplorons toute erreur ou omission susceptible d'avoir été commise involontairement.

© Cartes, photos et illustrations, comme précisé.

Pour citer ce document

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2022). Rapport 2022 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques : Des progrès insuffisants et trop lents – L'incapacité à s'adapter aux changements climatiques met le monde en danger – Résumé analytique. Nairobi. <https://www.unep.org/adaptation-gap-report-2022>

Co-produit avec :

Centre pour le climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Copenhague et Programme scientifique mondial pour l'adaptation (WASP)



copenhagen
climate centre



Soutenu par :



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK



Belgium

partner in development



Sweden
Sverige

Le PNUE promeut des pratiques respectueuses de l'environnement au niveau mondial tout comme dans ses propres activités. Notre politique de distribution vise à réduire l'empreinte carbone du PNUE.

Des progrès insuffisants et trop lents

L'incapacité à s'adapter aux changements
climatiques met le monde en danger

Résumé analytique

Rapport 2022 sur l'écart entre
les besoins et les perspectives
en matière d'adaptation aux
changements climatique

Résumé analytique

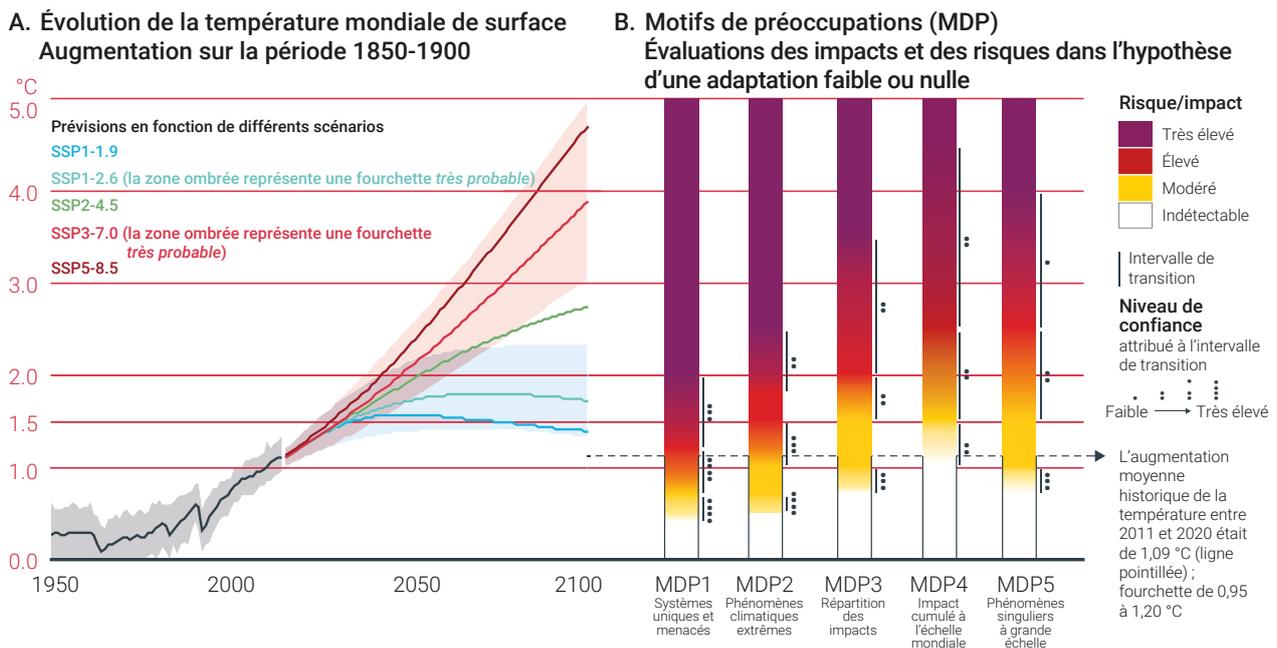
Les risques climatiques augmentent à mesure que le réchauffement planétaire s'accélère. Des mesures fortes d'atténuation et d'adaptation sont essentielles pour éviter d'atteindre les limites strictes de l'adaptation.

Les effets du changement climatique s'intensifient dans le monde entier. La sécheresse qui sévit dans la Corne de l'Afrique depuis plusieurs années, les inondations sans précédent qui frappent l'Asie du Sud ou encore les fortes chaleurs estivales et les sécheresses record enregistrées dans de nombreuses régions de l'hémisphère Nord témoignent, parmi d'autres, de l'augmentation incessante des risques climatiques. Selon le sixième Rapport d'évaluation (WGII AR6) du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du

climat (GIEC), le monde sera confronté à de graves risques climatiques avant la fin du siècle, même dans le cadre de scénarios à faibles émissions (figure ES.1).

Il est, à ce titre, primordial de déployer des mesures ambitieuses et accélérées pour s'adapter aux changements climatiques, parallèlement à de véritables efforts d'atténuation. Cependant, même des investissements d'envergure en matière d'adaptation ne sauraient prévenir totalement les impacts liés au changement climatique. Par conséquent, les pertes et des dommages encourus ne peuvent être ignorés et le problème doit être pris à bras-le-corps au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et aux niveaux nationaux.

Figure ES.1 Motifs de préoccupation évalués dans le sixième Rapport du GIEC (WGII AR6)



Source: GIEC (2022). *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Pörtner, H.-O., Roberts, D. C., Tignor, M., Poloczanska, E. S., Mintenbeck, K., Alegría, A. et al. (dir.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni, et New York, NY, États-Unis. 3056. Disponible à l'adresse suivante : doi:10.1017/9781009325844.

L'adaptation ne doit pas être mise de côté en raison de l'existence de facteurs aggravants et non climatiques à grande échelle.

La guerre en Ukraine, les pénuries d'approvisionnement à l'échelle mondiale et la pandémie mondiale de COVID-19 ponctuent l'évolution de la crise de la sécurité énergétique et alimentaire, faisant augmenter le coût de la vie et l'inflation dans de nombreux pays à travers le monde. Un volontarisme politique sans précédent et une intensification de la stratégie

d'investissements à long terme en faveur de mesures d'adaptation sont nécessaires de toute urgence pour éviter que le déficit d'adaptation ne se creuse. Il est en outre essentiel que la communauté internationale investisse dans les questions climatiques s'appuyant sur le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 26), en 2021, et qu'elle approfondisse les engagements collectifs en faveur de l'objectif de zéro émission nette, de l'adaptation, du financement de l'action climatique, et de la gestion des pertes et des dommages.

Les efforts mondiaux déployés en matière de planification, de financement et de mise en œuvre des mesures d'adaptation continuent d'être porteurs de progrès graduels, sans toutefois parvenir à suivre le rythme de l'augmentation des risques climatiques.

Il est donc nécessaire d'accélérer plus que jamais la recherche scientifique, d'innover en matière de planification, d'améliorer le financement et la mise en œuvre, de renforcer le suivi et l'évaluation, et de resserrer la coopération internationale. Les processus en cours dans le cadre des négociations des Nations Unies sur le climat, notamment à travers le Programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation et le bilan mondial, offrent une excellente occasion de donner suite aux conclusions de la présente publication et du Rapport WGII AR6 du GIEC.

Plus de huit pays sur dix disposent désormais d'au moins un instrument national de planification de l'adaptation ; ces outils s'améliorent et incluent davantage les groupes défavorisés.

Au moins 84 % des Parties à la CCNUCC, soit 5 % de plus que l'année dernière, ont établi des plans, des stratégies, des législations et des politiques d'adaptation, et environ la moitié d'entre elles disposent d'au moins deux instruments de planification (figure ES.2). Plus d'un tiers des 198 Parties à la CCNUCC ont défini des objectifs quantifiés et assortis d'échéances, qui constituent une part croissante des composantes de la planification de l'adaptation au niveau national. Toutefois, la majorité de ces objectifs ne rendent pas compte des résultats des mesures d'adaptation, comme l'évolution du degré de résilience ou de vulnérabilité des

populations et des écosystèmes face aux changements climatiques. Les pays étendent également l'applicabilité des instruments de planification de l'adaptation en définissant des objectifs et des échéances, en tenant compte des changements climatiques futurs, en renforçant le socle scientifique, et en améliorant les capacités et les partenariats nécessaires pour garantir une mise en œuvre efficace. En outre, près de 90 % des instruments de planification analysés prennent en compte les questions de genre ou les groupes historiquement défavorisés, tels que les populations autochtones.

Le déficit de financement de l'adaptation dans les pays en développement est probablement cinq à dix fois supérieur aux flux financiers internationaux actuels en la matière et continue de se creuser.

Le financement international de l'adaptation dans les pays en développement continue d'augmenter ; il atteignait 28,6 milliards de dollars des États-Unis (É.-U.) en 2020, ce qui représentait 34 % du financement climatique total destiné aux pays en développement, soit une augmentation de 4 % en comparaison avec 2019. Les flux financiers destinés à la fois à l'adaptation et à l'atténuation en 2020 étaient inférieurs d'au moins 17 milliards de dollars É.-U. par rapport aux 100 milliards de dollars É.-U. promis aux pays en développement, d'après les chiffres avancés par les bailleurs de fonds climatiques eux-mêmes. Si l'augmentation annuelle à partir de 2019 se poursuivait dans les années à venir, l'objectif de 100 milliards de dollars É.-U. ne serait pas atteint avant 2025. Il convient donc d'accélérer considérablement le financement de l'adaptation, en particulier si l'on entend doubler les flux financiers de 2019 d'ici à 2025, comme le préconise le Pacte de Glasgow pour le climat.

Figure ES.2 État de la planification de l'adaptation dans le monde au 31 août 2022

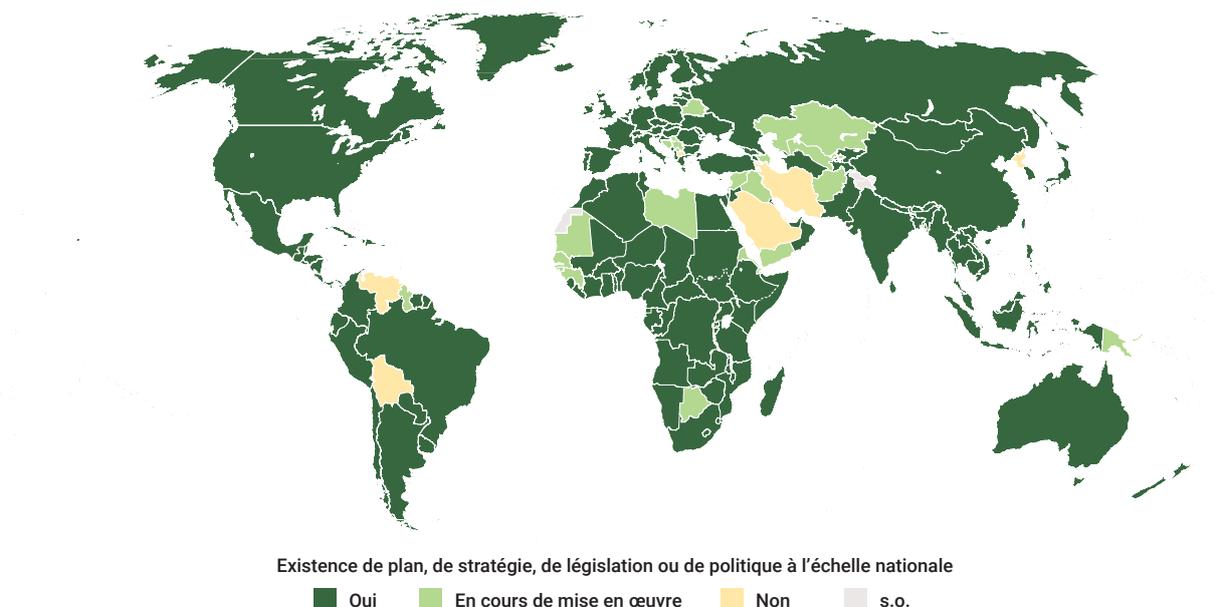
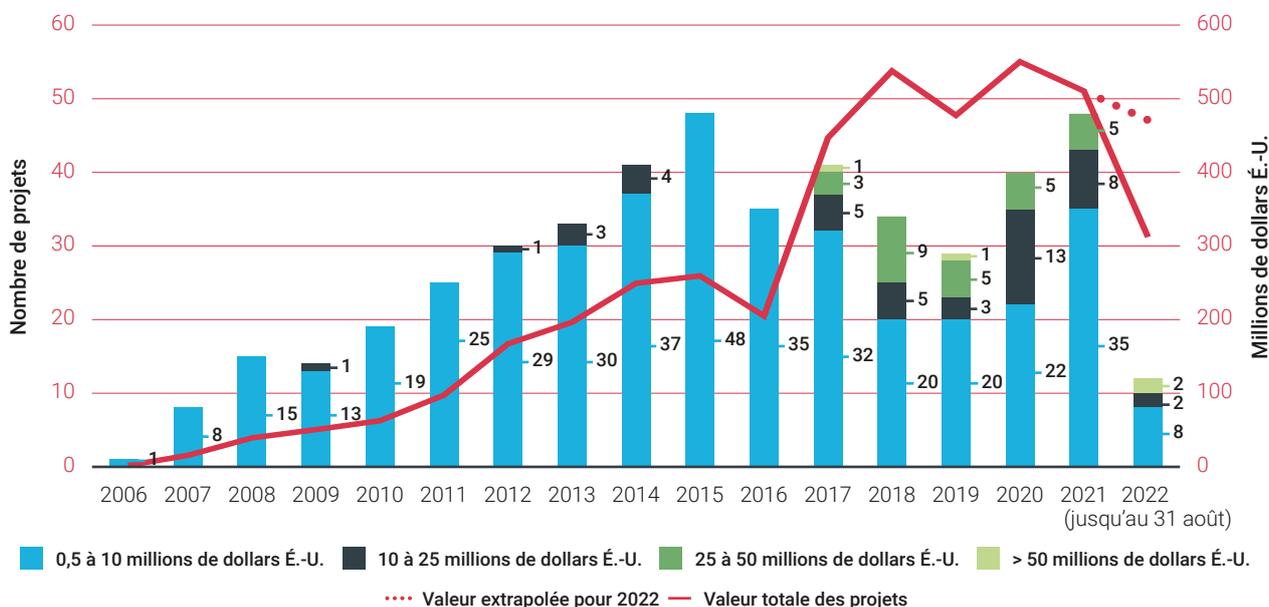


Figure ES.4 Nombre de nouveaux projets d'adaptation par année de lancement, volume et valeur du financement annuel combiné au titre du Fonds d'adaptation, du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques du Fonds pour l'environnement mondial, au 31 août 2022



Si les mesures actuelles en matière d'adaptation sont loin de répondre aux besoins, le respect des bonnes pratiques de planification et de mise en œuvre peut néanmoins contribuer à améliorer leur efficacité.

- le recours à des indicateurs inadéquats mesurant les phénomènes facilement quantifiables, mais souvent difficiles à valider et interpréter en matière de réduction des risques climatiques.

Les mesures d'adaptation n'entraînent que des changements graduels, ne tiennent généralement pas compte des futurs changements climatiques et peuvent renforcer les vulnérabilités existantes ou introduire de nouveaux risques, en particulier au détriment des populations les plus fragiles. Ces lacunes s'expliquent principalement par les raisons suivantes :

- une participation insuffisante des parties prenantes, caractérisée par l'accapement des ressources par les élites et l'exclusion des groupes marginalisés, notamment les femmes, les populations autochtones et les communautés locales ;
- une attention insuffisante portée aux conditions locales et à l'appropriation passant par la participation effective de la population locale à la conception et à la mise en œuvre des mesures d'adaptation ;
- la conversion d'activités de développement en mesures d'adaptation, sans tenir spécifiquement compte des risques climatiques, ce qui se traduit souvent par des avantages marginaux en matière de résilience ou par une mauvaise adaptation ;
- l'accent mis sur le court terme et la non-prise en compte des risques climatiques futurs, au détriment de la viabilité des solutions d'adaptation sur la durée ;
- une interprétation trop étroite de ce qui constitue une adaptation réussie, tendant à ignorer les différents points de vue (concernant la finalité et l'efficacité des interventions d'adaptation parmi les populations ciblées) ainsi que les éléments participant de la transformation sociale et de la justice climatique ;

Si les données permettant de quantifier l'efficacité et l'adéquation des mesures d'adaptation sont limitées, elles demeurent nécessaires, et ce de toute urgence, en particulier là où l'élévation des températures devrait être importante et où il existe des risques complexes ou en cascade. Par ailleurs, les données existantes montrent que les solutions hybrides qui prennent en compte les multiples dimensions des risques climatiques, notamment en associant des informations sur le climat, des infrastructures et des solutions fondées sur la nature et les institutions, tendent à être plus efficaces que les solutions isolées. Pour être efficaces et adéquates à long terme, les solutions doivent également être adaptées au contexte et s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, telles que les inégalités structurelles sous-jacentes et les désavantages liés au genre, en plus de réduire l'exposition et la vulnérabilité aux risques climatiques.

Il existe un certain nombre de principes généraux permettant de garantir que les mesures d'adaptation sont pertinentes, appropriées, durables, équitables et efficaces. Formulés dans des termes comparables au sein des différentes études publiées, ces principes peuvent se résumer comme suit :

- garantir l'inclusion effective des parties prenantes, mais aussi des communautés locales, des peuples autochtones, des femmes et des groupes marginalisés dans la prise de décisions et le développement de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation, afin de refléter les différents intérêts, valeurs et perspectives, et d'obtenir des résultats équitables, justes et fondés en matière d'adaptation ;

- veiller à la transparence, à la responsabilisation et à la prévisibilité du soutien, ainsi qu'à la prise en compte de l'adaptation dans les priorités et stratégies nationales de développement et les objectifs de développement durable ;
- déployer des programmes souples et une gestion adaptative de la mise en œuvre, afin de tenir compte du retour d'informations et des enseignements tirés, et de renforcer l'efficacité ;
- promouvoir l'investissement dans les capacités locales, le renforcement des capacités et des structures de gouvernance démocratique en appui à l'autonomisation et à la gestion des risques climatiques à des fins de durabilité ;
- tenir compte des risques futurs, notamment des trajectoires climatiques et des incertitudes, afin de réduire au maximum les conséquences involontaires et la mauvaise adaptation, tout en révisant ses ambitions à la hausse en matière d'adaptation ;
- tirer parti des connaissances locales, traditionnelles, autochtones et scientifiques dans les processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, afin de renforcer l'adhésion aux projets et leur appropriation ;
- lutter contre les inégalités et les facteurs structurels de vulnérabilité, en plus de réduire l'exposition ou la vulnérabilité aux risques climatiques, afin d'emprunter la voie d'un développement résilient aux changements climatiques.

En tenant compte de ces principes lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des interventions d'adaptation, les chances d'obtenir des résultats effectifs, suffisants et durables seront d'autant plus élevées (figure ES.5).

Figure ES.5 Une « architecture » pour la réduction des risques, comprenant les principes, les mesures et les résultats pouvant servir de base à l'évaluation de l'efficacité réelle ou probable des mesures d'adaptation



La prise en compte des corrélations entre les mesures d'adaptation et les actions d'atténuation en amont des processus de planification, de financement et de mise en œuvre peut multiplier les avantages connexes.

Il est nécessaire de prendre des mesures d'atténuation fortes pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels et éviter d'atteindre la plupart des limites strictes de l'adaptation. Un soutien accru en matière d'adaptation est nécessaire pour réduire au maximum les

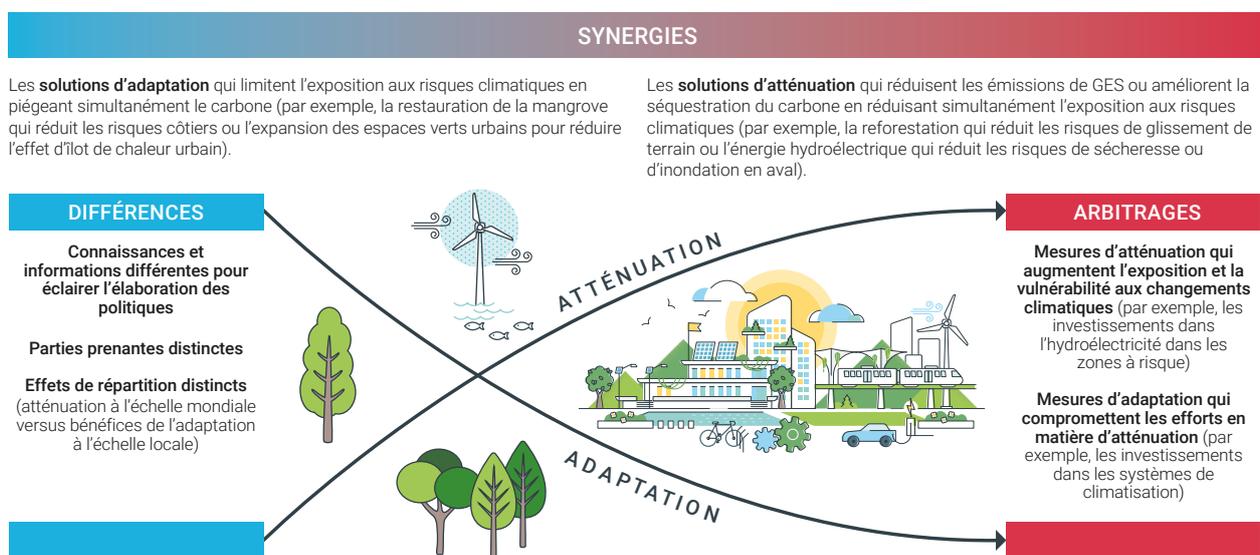
impacts climatiques ; des efforts d'atténuation trop modestes entraîneront des pertes et des dommages plus importants. Compte tenu de cette interdépendance, et afin de renforcer les synergies tout en limitant les arbitrages potentiels, le présent rapport consacre une partie des chapitres – portant sur la planification, le financement et la mise en œuvre – aux liens entre adaptation et atténuation.

Tenir compte à la fois de l'adaptation et de l'atténuation dans la planification, le financement et la mise en œuvre accroît

les perspectives de co-bénéfices – y compris secondaires et non marchands – et limite les arbitrages potentiels ou les maladaptations (à l'image de l'hydroélectricité qui réduit la sécurité alimentaire, ou de l'irrigation qui augmente la consommation d'énergie). En outre, certaines solutions climatiques réduisent efficacement les risques climatiques et contribuent simultanément à l'atténuation (figure ES.6). Cependant, si les solutions fondées sur la nature, telles que la plantation et la conservation des mangroves, la restauration des marais salants ou la protection des tourbières, réduisent efficacement les risques climatiques et éliminent le carbone de l'atmosphère, l'accélération des changements climatiques affecte tout autant leur capacité à offrir ces services climatiques.

Les données relatives à la planification, au financement et à la mise en œuvre montrent que les co-bénéfices de l'adaptation-atténuation sont principalement recherchés dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la gestion des écosystèmes, de l'eau et de l'énergie. Toutefois, les obstacles, les arbitrages et les risques potentiels sont fréquemment négligés, et les mesures d'adaptation et d'atténuation sont souvent mises en œuvre indépendamment les unes des autres. Il sera important de remédier à ces lacunes pour contribuer à l'objectif de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris, à savoir rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Figure ES.6 Harmoniser les mesures d'atténuation et d'adaptation pour faire face aux changements climatiques : différences, synergies et arbitrages



Source : Organisation pour la coopération et le développement économiques (2021a). Strengthening adaptation-mitigation linkages for a low-carbon, climate-resilient future. Documents de travail sur l'environnement de l'OCDE, no 23. Éditions OCDE, Paris. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1787/6d79ff6a-en>.

En résumé, malgré quelques avancées prometteuses, nous devons faire beaucoup plus pour parvenir à un développement résilient aux changements climatiques, dans une perspective de zéro émission nette.

- L'accélération du réchauffement planétaire accroît les impacts climatiques et les pays risquent ainsi fortement de faire face à des limites d'adaptation et à des pertes et dommages intolérables.
- Pour éviter d'atteindre les limites strictes de l'adaptation, il est urgent d'intensifier les efforts d'atténuation et d'adopter des mesures d'adaptation qui permettront d'aller au-delà d'un changement graduel minimal.
- Bien que les initiatives de planification, de financement et de mise en œuvre des mesures d'adaptation soient de plus en plus nombreuses, nous devons accélérer et élargir considérablement nos efforts si nous voulons éviter que le déficit en matière d'adaptation ne se creuse davantage.
- Si les mesures actuelles en matière d'adaptation sont loin de répondre aux besoins, le respect des bonnes pratiques de planification et de mise en œuvre est essentiel pour améliorer leur efficacité.
- Même si les co-bénéfices sous-tendant la prise en compte anticipée des corrélations entre adaptation et atténuation sont indéniables, il faut redoubler d'efforts pour venir à bout des stratégies de cloisonnement et éviter d'éventuels arbitrages.
- Des facteurs aggravants et non climatiques à grande échelle continuent de mettre en péril les financements et les résultats en matière d'adaptation. Une ferme volonté politique est donc nécessaire pour que la communauté internationale investisse dans les questions climatiques s'appuie sur le Pacte de Glasgow pour le climat, ratifié lors de la COP 26, en 2021, et approfondisse les engagements collectifs en faveur de l'objectif de zéro émission nette, de l'adaptation, du financement de l'action climatique, et de la gestion des pertes et des dommages.



United Nations Avenue, Gigiri
P O Box 30552, 00100 Nairobi, Kenya
Tél. : +254 720 200200
communication@unep.org
www.unep.org/fr